

Brochure

Programme de prêts REER



LA BANQUE AU SERVICE DES CONSEILLERS*

Réservé aux conseillers à titre d'information

À propos de B2B Banque

- Un chef de file canadien parmi les fournisseurs de prêts investissement et REER offerts aux tiers.
- Fournit des solutions de prêts à plus de 27 000 professionnels de la finance dans diverses branches du secteur des services financiers.
- Possède une expérience de longue date en matière de prêts investissement et un portefeuille de prêts qui atteint des milliards.

Notre priorité est de vous offrir à vous, les conseillers, des solutions de prêts intelligentes et pertinentes. Nous ne vendons pas nos produits directement au public, nous ne sollicitons jamais vos clients et nous n'offrons aucun conseil de placement. Notre objectif est simplement de vous appuyer dans votre travail.

La banque au service des conseillers

À B2B Banque, nous nous engageons à vous aider à faire des prêts REER la pierre angulaire de vos affaires. En tant que chef de file des prêts investissement et REER, nous vous offrons : des **taux compétitifs** sur les produits de prêt afin de répondre aux besoins de vos clients, une **gamme complète de solutions** qui vous permet de trouver ce qui convient le mieux à chaque client et un **processus rapide et facile** pour demander et obtenir le déboursement d'un prêt REER.

La présente brochure précise les éléments clés de notre programme de prêts, des principaux avantages du programme jusqu'à la présentation d'un aperçu de notre matériel de marketing.

Comment nous pouvons aider

Notre but est de vous aider à offrir une valeur exceptionnelle à vos clients détenteurs de REER. À B2B Banque, nous croyons que c'est au moyen de taux compétitifs, d'une vaste gamme d'options et d'un processus d'administration des prêts simple et facile que nous atteindrons ce but.

Principaux avantages du programme

Tarification simplifiée

La tarification est fondée sur la durée choisie et non sur le montant du prêt.

Montants de prêt abordables

Un faible montant minimal de prêt REER pour toutes les durées.

Pas de pénalités

Un prêt peut être remboursé, en totalité ou en partie, à tout moment et sans pénalité.

Choix du produit

Les clients peuvent choisir un prêt à taux variable ou à taux fixe.

Durées souples

Choisissez un prêt à taux fixe de un ou deux ans, ou un prêt à taux variable d'une durée de un à dix ans.

Pas de maximum

Aucun plafond n'est imposé au montant du prêt REER.

Options de report de paiement

Les clients peuvent reporter leur premier paiement jusqu'à 180 jours.

Regroupez l'actif et les prêts de vos clients

Utilisez notre programme pour rembourser les prêts REER de votre client auprès d'autres institutions financières et fournir à ce dernier la simplicité d'un seul paiement mensuel.

Outil en ligne facile à utiliser

- Présentez vos demandes en ligne par l'intermédiaire de EASE, notre système de soumission électronique des demandes et vous recevrez un courriel confirmant l'état de la demande dans les secondes qui suivent. Par la suite, faites le suivi de votre demande jusqu'au déboursement et générez plusieurs types de rapports qui vous aideront à gérer vos affaires.
- Utilisez le rapport Historique en ligne dans EASE, qui vous aidera à repérer, aux fins de prospection, les anciens clients ayant contracté des prêts REER. Ce rapport vous permettra d'analyser les tendances enregistrées antérieurement.

Programmes de prêts

Vous pouvez conclure des prêts REER B2B Banque par l'intermédiaire de notre Programme de prêt standard B2B Banque ou de notre Programme d'alliances de distribution B2B Banque.

Programme de prêt standard B2B Banque

Vos clients peuvent utiliser le montant de leur prêt REER de deux façons :

1. Compte REER de B2B Banque Services de courtiers

Le produit peut être versé dans un compte REER de B2B Banque Services de courtiers, où votre client peut détenir une grande variété d'actifs admissibles au REER. Ceci donne, à vous et à vos clients, l'occasion de bâtir un portefeuille diversifié, composé d'actifs admissibles au REER, qui répond mieux aux objectifs de retraite de vos clients.

2. Compte de dépôt REER B2B Banque

Le montant du prêt peut être déposé dans un Compte de dépôt REER B2B Banque, dans lequel vos clients peuvent également faire l'acquisition de CPG émis par B2B Banque, Trust La Laurentienne, la Banque Laurentienne et Trust BLC.

Programme d'alliances de distribution B2B Banque

Le montant du prêt REER sera envoyé à l'alliance de distribution, qui le déposera dans le compte enregistré de l'emprunteur.

Rappel

Si votre client n'est pas déjà titulaire d'un compte REER avec nous, une demande de compte doit être présentée avec la demande de prêt. Les directives d'investissement doivent être indiquées directement sur le formulaire de demande de compte.

Pour de plus amples renseignements sur nos taux de prêt REER, veuillez visiter le site b2bbanque.com.

Critères de qualification

B2B Banque adhère aux normes de l'industrie pour réduire au minimum les risques de défaut de remboursement. Nous vérifions le revenu du demandeur, le remboursement de ses créances, sa valeur nette et ses antécédents de crédit dans le but d'évaluer sa capacité à rembourser un prêt. Voici quelques critères clés dont nous tenons compte lorsque nous évaluons les demandes.

Ratio d'amortissement total de la dette (RATD)

Le RATD mesure la capacité d'un demandeur de rembourser sa dette. Les paiements mensuels récurrents de la dette (y compris le nouveau versement sur prêt) doivent être inférieur ou égal à 40 % du revenu mensuel brut.

$$\frac{\text{Dette mensuelle (y compris le nouveau versement sur prêt)}}{\text{Revenu mensuel brut}} \times 100\% = \text{RATD}$$

Les éléments suivants constituent le revenu :

Salaire
Commissions
Revenu net de travail autonome

Valeur nette

La valeur nette mesure l'ensemble des ressources financières d'un demandeur. Elle est obtenue en déduisant le passif total (créances) de l'actif total vérifiable. Pour qu'un demandeur soit admissible, sa valeur nette doit être au moins égale au montant demandé.

Actif - Passif = Valeur nette

L'actif comprend, par exemple :

Maison
Régimes enregistrés
Placements non enregistrés
Actions

Le passif comprend, par exemple :

Prêts hypothécaires, loyers, baux
Prêts personnels
Dette sur cartes de crédit
Solde des marges de crédit

Caractéristiques financières

Les caractéristiques financières indiquent la façon dont un demandeur a géré son crédit dans le passé. À B2B Banque, nous exigeons que toutes les obligations du demandeur soient à jour et remboursées comme convenu : aucun recouvrement, jugement ou faillite. Pour bien comprendre le processus d'évaluation de crédit, téléchargez notre brochure *Les 5 C du crédit* à partir du site b2bbanque.com.

Directives relatives à la demande

Voici quelques règles de base relatives à une demande de prêt REER auprès de B2B Banque :

- Le demandeur doit être un particulier : les demandes faites au nom d'une entreprise ne sont pas permises.
- Le demandeur doit être âgé de 18 ans et plus.
- Le demandeur doit être un résident canadien et posséder un compte de chèques personnel au Canada sur lequel il est possible d'effectuer des prélèvements automatiques en paiement des versements sur prêt mensuels.
- Le demandeur doit satisfaire tous les critères d'octroi de crédit applicables au prêt.

Présélection de vos clients

En tant que conseiller, vous jouez un rôle primordial dans l'évaluation de la capacité de vos clients à rembourser un prêt. Cela signifie que vous devez les aider à déclarer leur revenu, leurs dettes courantes et leur valeur nette avec exactitude. Voici certains des renseignements précis que vous devez évaluer avec vos clients dans le cadre du processus de demande de crédit.

Revenu

Est habituellement défini comme l'argent perçu en rémunération d'un travail.

Exemples de revenu :

Salaire
Commissions
Revenu net de travail autonome

Dettes

Est une somme qui est due ou qui doit être remboursée en raison d'une convention expresse.

Exemples de dettes :

Versements mensuels de prêt hypothécaire ou de loyer	Marges de crédit — versement mensuel en fonction du solde impayé
Portion mensuelle des impôts fonciers	Frais de location — versement mensuel fixe
Prêts impayés — versement mensuel fixe	Impôts sur le revenu impayés — montant mensuel approuvé par l'ARC
Versements sur cartes de crédit — versement mensuel minimum	Pension alimentaire — versement mensuel fixe

Valeur nette

Est obtenue en déduisant le total des dettes impayées de l'actif total vérifiable.

En plus de confirmer le revenu et la valeur nette de vos clients, nous vous suggérons de leur poser les trois questions suivantes afin de déterminer s'ils sont admissibles à un prêt REER :

1. Le client a-t-il fait d'autres emprunts dans le passé (voiture, prêt à l'investissement, marge de crédit ou autre) ?
2. Règle-t-il ses factures mensuelles, ses versements sur prêt et ses cartes de crédit à temps ?
3. Habituellement, lui reste-t-il de l'argent une fois ses dépenses et ses dettes mensuelles réglées ?

Si vos clients répondent « non » à au moins une de ces questions, il est important de bien gérer leurs attentes puisqu'il est possible qu'ils ne soient pas admissibles à un prêt REER.

Pour qu'un demandeur soit admissible à un prêt REER B2B Banque, sa valeur nette doit être au moins égale au montant demandé.

À propos des versements sur prêt



À combien s'élèvera le montant du versement ?

Pour déterminer le calcul d'un versement sur prêt REER, vous n'avez qu'à multiplier le montant du prêt par le facteur de taux d'intérêt approprié.

Versement mensuel de capital et d'intérêts = Montant du prêt × facteur de taux d'intérêt

Rendez-vous à la page suivante pour consulter le tableau des facteurs de taux d'intérêt. Vous pouvez également calculer le montant des versements mensuels de votre client à l'aide de la calculatrice des prêts REER que vous trouverez à l'adresse b2bbanque.com.

À quel moment faut-il effectuer les versements ?

Le demandeur peut fixer la date de prélèvement automatique de ses versements dans son compte bancaire, soit entre le 1^{er} et le 28^e jour du mois. Le premier versement doit être fait à la date de versement qui suit le déboursement du prêt REER. Si votre client choisit l'option de report de paiement, le premier versement doit être fait à la date de versement qui suit la fin de la période de report de paiement. Par exemple, si le client choisit d'effectuer son versement le 15^e jour du mois et que le prêt REER est déboursé le 10 janvier, le premier versement devra être effectué le 15 février. Par contre, si le client retient l'option d'une période de report de six mois, le premier versement se fera le 15 août.

Facteurs de taux d'intérêt

Période d'amortissement

Taux	1 An	2 Ans	3 Ans	4 Ans	5 Ans	6 Ans	7 Ans	8 Ans	9 Ans	10 Ans
2,25 %	0,08435	0,04265	0,02875	0,02180	0,01764	0,01486	0,01288	0,01139	0,01024	0,00931
2,50 %	0,08447	0,04276	0,02886	0,02191	0,01775	0,01497	0,01299	0,01150	0,01035	0,00943
2,75 %	0,08458	0,04287	0,02897	0,02202	0,01786	0,01508	0,01310	0,01162	0,01046	0,00954
3,00 %	0,08469	0,04298	0,02908	0,02213	0,01797	0,01519	0,01321	0,01173	0,01058	0,00966
3,25 %	0,08481	0,04309	0,02919	0,02224	0,01808	0,01531	0,01333	0,01184	0,01069	0,00977
3,50 %	0,08492	0,04320	0,02930	0,02236	0,01819	0,01542	0,01344	0,01196	0,01081	0,00989
3,75 %	0,08504	0,04331	0,02941	0,02247	0,01830	0,01553	0,01355	0,01207	0,01092	0,01001
4,00 %	0,08515	0,04342	0,02952	0,02258	0,01842	0,01565	0,01367	0,01219	0,01104	0,01012
4,25 %	0,08526	0,04354	0,02964	0,02269	0,01853	0,01576	0,01378	0,01231	0,01116	0,01024
4,50 %	0,08538	0,04365	0,02975	0,02280	0,01864	0,01587	0,01390	0,01242	0,01128	0,01036
4,75 %	0,08549	0,04376	0,02986	0,02292	0,01876	0,01599	0,01402	0,01254	0,01140	0,01048
5,00 %	0,08561	0,04387	0,02997	0,02303	0,01887	0,01610	0,01413	0,01266	0,01152	0,01061
5,25 %	0,08572	0,04398	0,03008	0,02314	0,01899	0,01622	0,01425	0,01278	0,01164	0,01073
5,50 %	0,08584	0,04410	0,03020	0,02326	0,01910	0,01634	0,01437	0,01290	0,01176	0,01085
5,75 %	0,08595	0,04421	0,03031	0,02337	0,01922	0,01646	0,01449	0,01302	0,01188	0,01098
6,00 %	0,08607	0,04432	0,03042	0,02349	0,01933	0,01657	0,01461	0,01314	0,01201	0,01110
6,25 %	0,08618	0,04443	0,03054	0,02360	0,01945	0,01669	0,01473	0,01326	0,01213	0,01123
6,50 %	0,08630	0,04455	0,03065	0,02371	0,01957	0,01681	0,01485	0,01339	0,01225	0,01135
6,75 %	0,08641	0,04466	0,03076	0,02383	0,01968	0,01693	0,01497	0,01351	0,01238	0,01148
7,00 %	0,08653	0,04477	0,03088	0,02395	0,01980	0,01705	0,01509	0,01363	0,01251	0,01161
7,25 %	0,08664	0,04489	0,03099	0,02406	0,01992	0,01717	0,01522	0,01376	0,01263	0,01174
7,50 %	0,08676	0,04500	0,03111	0,02418	0,02004	0,01729	0,01534	0,01388	0,01276	0,01187
7,75 %	0,08687	0,04511	0,03122	0,02430	0,02016	0,01741	0,01546	0,01401	0,01289	0,01200
8,00 %	0,08699	0,04523	0,03134	0,02441	0,02028	0,01753	0,01559	0,01414	0,01302	0,01213

REMARQUE : Pour consulter les tableaux des facteurs de taux d'intérêt différés de un à six mois, visitez le site b2bbanque.com.

B2B Banque vous offre son plein appui avant, pendant et après la vente.

Faites progresser vos affaires grâce au matériel convivial produit par l'équipe de marketing de B2B Banque. Voici un survol de ce que vous trouverez à l'adresse b2bbanque.com :

Modèles de demandes

Exemple de formulaire de demande de prêt REER correctement rempli.

Foire aux questions

Réponses aux questions les plus fréquemment posées au sujet des prêts REER.

Matériel de marketing

Renseignements sur B2B Banque ainsi que nos produits et services.

Découvrez ce dont nous tenons généralement compte lorsque nous évaluons la solvabilité de vos clients dans notre brochure *Les 5 C du crédit*.

Trouvez tout ce dont vous avez besoin pour franchir la saison des REER à un seul endroit, y compris des renseignements sur les taux et les produits, les critères d'évaluation, les formulaires ainsi qu'une formation sur EASE, en visitant notre Centre des ressources — REER en ligne à l'adresse b2bbanque.com/centrereer.

Soutien au développement des affaires

À l'échelle nationale, les représentants du développement des affaires de B2B Banque sont à votre entière disposition pour vous aider. Pour obtenir de la formation sur les produits, des présentations de vente ou pour discuter d'occasions d'affaires, veuillez visiter le site **b2bbanque.com/contacteznous**, où vous trouverez une carte interactive affichant le nom du représentant de B2B Bank de votre région. Vous pouvez également communiquer avec nous en composant le 1.866.884.9407.

Soutien au service à la clientèle

Pour obtenir des renseignements généraux ou du soutien (y compris pour l'inscription au système EASE), veuillez communiquer avec un des représentants du service à la clientèle de B2B Banque au 1.866.884.9407 du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h (HE).

Autres solutions de produits offertes

Visitez le site **b2bbanque.com** pour en apprendre davantage sur les autres produits, tels que :

Prêts investissement

Une grande variété de produits de prêt conçus pour répondre à divers besoins.

Prêts hypothécaires

Offre de taux compétitifs aux courtiers en prêts hypothécaires et en marges de crédit.

Services bancaires

Une série de produits financiers visant à répondre aux besoins bancaires courants de vos clients.

Dépôts

Des CPG à des taux parmi les plus concurrentiels sur le marché.

Comptes d'investissement

De nombreuses options disponibles pour les comptes enregistrés et les comptes non enregistrés offerts par B2B Banque Services de courtiers.

À B2B Banque, nous nous engageons à travailler avec vous pour faire des prêts REER la pierre angulaire de vos affaires et une composante principale du succès financier de vos clients.

B2B Banque n'offre aucun conseil de placement aux particuliers ou aux conseillers et n'appuie ni encourage aucun produit de placement. Il incombe au courtier et au conseiller, non à B2B Banque, de déterminer si les placements sont adéquats pour leurs clients et d'aviser ces derniers des risques associés aux investissements effectués au moyen d'un emprunt. B2B Banque agit strictement à titre de prêteur et d'administrateur de comptes de prêt. On ne doit pas présumer que B2B Banque a accordé son appui à un choix de placement, à un programme ou à une stratégie parce qu'elle a accordé son approbation à un prêt. Tous les prêts font l'objet d'une approbation de crédit, et les sommes empruntées doivent être remboursées quel que soit le rendement des montants investis. B2B Banque se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'exiger de l'information ou des pièces justificatives supplémentaires. Le programme de prêts REER de B2B Banque est offert exclusivement par l'entremise de conseillers financiers accrédités.

B2B Banque Services de courtiers comprend B2B Banque Services financier Inc. (membre de l'ACCFM), B2B Banque Services de valeurs mobilières Inc. (membre de l'OCRCVM et du Fonds canadien de protection des épargnants) et B2B Banque Services aux intermédiaires Inc. (courtier établi au Québec et réglementé par l'AMF). B2B Banque est une marque de commerce utilisée sous licence.

*B2B BANQUE et LA BANQUE AU SERVICE DES CONSEILLERS sont des marques de commerce enregistrées au nom de B2B Banque.

836-08-403F (10/11/2012)

b2bbanque.com



1.866.884.9407

Réservé aux conseillers à titre d'information